

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L. 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de Mme REMOUE Christine comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

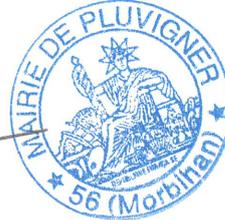
ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_01-DE

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNA A L'UNANIMITE, MME REMOUE CHRISTINE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2022.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2022.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_02-DE

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – COTISATION 2022 A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN

Chaque année, la commune adhère à l'association des maires.

Pour 2022, la cotisation s'élève à 2 313.83 €, soit 0,296€ par habitant.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ADHESION. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_03-DE

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE

En vertu des dispositions du code de l'éducation et notamment de son article L.213-2, les frais afférents à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les collèges sont à la charge du Département.

Ainsi, les dépenses destinées à mettre à la disposition des élèves les installations nécessaires à certaines activités sportives doivent être couvertes par le Département, que l'équipement soit intégré ou non à l'établissement.

Chaque année, une convention est donc reconduite entre le Département, le Collège Goh Lanno et la Mairie de Pluvigner.

Pour l'année 2021-2022 un montant de 8 823,94 € sera facturé en deux fois (acompte février et solde fin mai) au Collège Goh Lanno.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA DOTATION D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022
LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – REDEVANCE DE CONCESSION DUE PAR GRDF

Comme chaque année, au titre de l'exploitation de la concession, GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances.

Ainsi, le montant de la redevance de fonctionnement dite « R1 » est de 4 625,50 € au titre de l'exercice 2022.

Le montant de la redevance 2022 au titre de votre contrat de concession est :

4 625,50 €

Population totale (P)	7 817 habitants
Linéaire des canalisations (L)	25,482 km
Durée du contrat (D)	30 ans
Indice ingénierie initial (ING0)	95,20 (09/2007)
Indice ingénierie de l'année (ING)	121,40 (09/2021)

Calcul de la redevance :

$$(((200 + 0,32 \times P + 21,30 \times L) \times (0,02 \times D + 0,5)) + 180) \times (0,15 + 0,85 \times (ING / ING0))$$

La redevance R1 est arrondie au dixième d'euro selon les normes comptables en vigueur.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LE MONTANT DE LA REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT DUE PAR GRDF AU TITRE DE L'ANNEE 2022. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Diane Hingray". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" at the top and "55 (Morbihan)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : TRAVAUX – INSTALLATION DE LISSES EN BOIS ROUTE DE LANDAUL

Dans le cadre des travaux de prolongement de la liaison douce route de Landaul, des lisses en bois doivent être implantées pour sécuriser le cheminement.

L'entreprise Golfe bois création a proposé cette prestation pour un prix de 7 916,22 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 15 avril 2022 ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_06-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : TRAVAUX – PEINTURE DES DORTOIRS DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La maison de l'enfance a été construite en 2010. Les peintures intérieures ont besoin d'être refaites pendant la période de fermeture.

Ce travail ne pouvant être réalisé en interne, l'entreprise Sphères et Couleurs a été retenue pour un montant de 8 609.28€ TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 15 avril 2022 ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_07-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : TRAVAUX – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE BRANDIVY

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux de réfection de la route de Brandivy.

Trois entreprises ont répondu et c'est l'entreprise COLAS qui a proposé la meilleure offre pour un montant de 378 250,82 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 15 avril 2022 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – SERVITUDE ENEDIS

La commune a été sollicitée par la société ENEDIS afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle YV 30 appartenant au domaine privé de la commune.

La convention sous seing privé a été enregistrée au Service de la publicité foncière, mais n'a pas été publiée.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_09-DE



VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE CONVENTION. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETARE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL – RECTIFICATIF

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) permettent la participation des agents et des employeurs territoriaux sur des questions :

- d'organisation et de fonctionnement des services territoriaux : le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

- de la carrière des agents territoriaux (CAP pour les fonctionnaires et CCP pour les contractuels)

Le comité technique (CT) est consulté sur les questions d'ordre général et collectif concernant l'organisation et le fonctionnement des services, le plan de formation, le rapport social unique, les conditions de travail et la durée du travail. Il est d'ailleurs obligatoirement consulté sur les mesures de salubrité et de sécurité applicable aux locaux et installations, ainsi que sur les prescriptions concernant la protection sanitaire du personnel.

Sur ce dernier sujet, c'est le CHSCT qui est consulté. Il s'agit d'une structure paritaire ayant une compétence générale sur toutes les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents. Il doit être associé à la recherche de solutions concernant les mesures de salubrité et de sécurité applicables aux locaux et aux installations et doit être consulté sur les prescriptions concernant la protection sanitaire du personnel.

À Pluvigner, le comité technique a été constitué en commun avec le CCAS, mais les deux structures ont chacune le CHSCT.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Une délibération doit intervenir avant le 08 juin 2022 pour définir les modalités d'organisation de cette nouvelle instance.

En conservant des instances communes avec le CCAS, le Comité Social Territorial (CST) comporterait 6 représentants du personnel (3 pour la commune et 3 pour le CCAS ou 4 et 2). Dans cette hypothèse, dans la mesure où plus de 200 agents seraient représentés, une formation spéciale (correspondant à l'ancien CHSCT) serait constituée avec 6 représentants du personnel.

L'inconvénient de cette formule est de ne pas bénéficier du regroupement des deux instances. De plus, il réduit la représentation des métiers de la collectivité dans la formation spéciale (3 représentants pour chacune des structures) alors que 5 agents étaient représentés auparavant.

L'intérêt de cette formule est cependant la simplicité pour le CCAS qui s'appuie alors sur le service Ressources Humaines pour gérer ces instances.

Il est également possible de revenir à un Comité Social Territorial par structure, il comporterait alors 5 représentants du personnel.

Cette formule présenterait l'avantage de bénéficier du regroupement des deux instances entraînant une plus grande simplicité dans l'organisation des réunions et un meilleur intérêt pour les représentants du personnel qui auraient alors une vision plus globale.

Cette deuxième formule a été présentée aux organisations syndicales le 25 avril.

Au sein des Comités Techniques et CHSCT précédents avaient été retenues les règles du paritarisme (présence d'élus en même nombre que les représentants du personnel) et du droit de vote des élus (possibilité pour le collège des élus de formuler un avis sur les sujets présentés, au même titre que les représentants du personnel).

Ces deux règles seront maintenues.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ORGANISATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL PROPRE A LA COMMUNE SELON LES REGLES SUIVANTES :

- **5 REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET AUTANT DE SUPPLEANTS**
- **5 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET AUTANT DE SUPPLEANTS**
- **RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2022_03_10 pour erreur informatique.

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le **27/06/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_20-DE

2022/

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

D. Hingray



Le Maire,

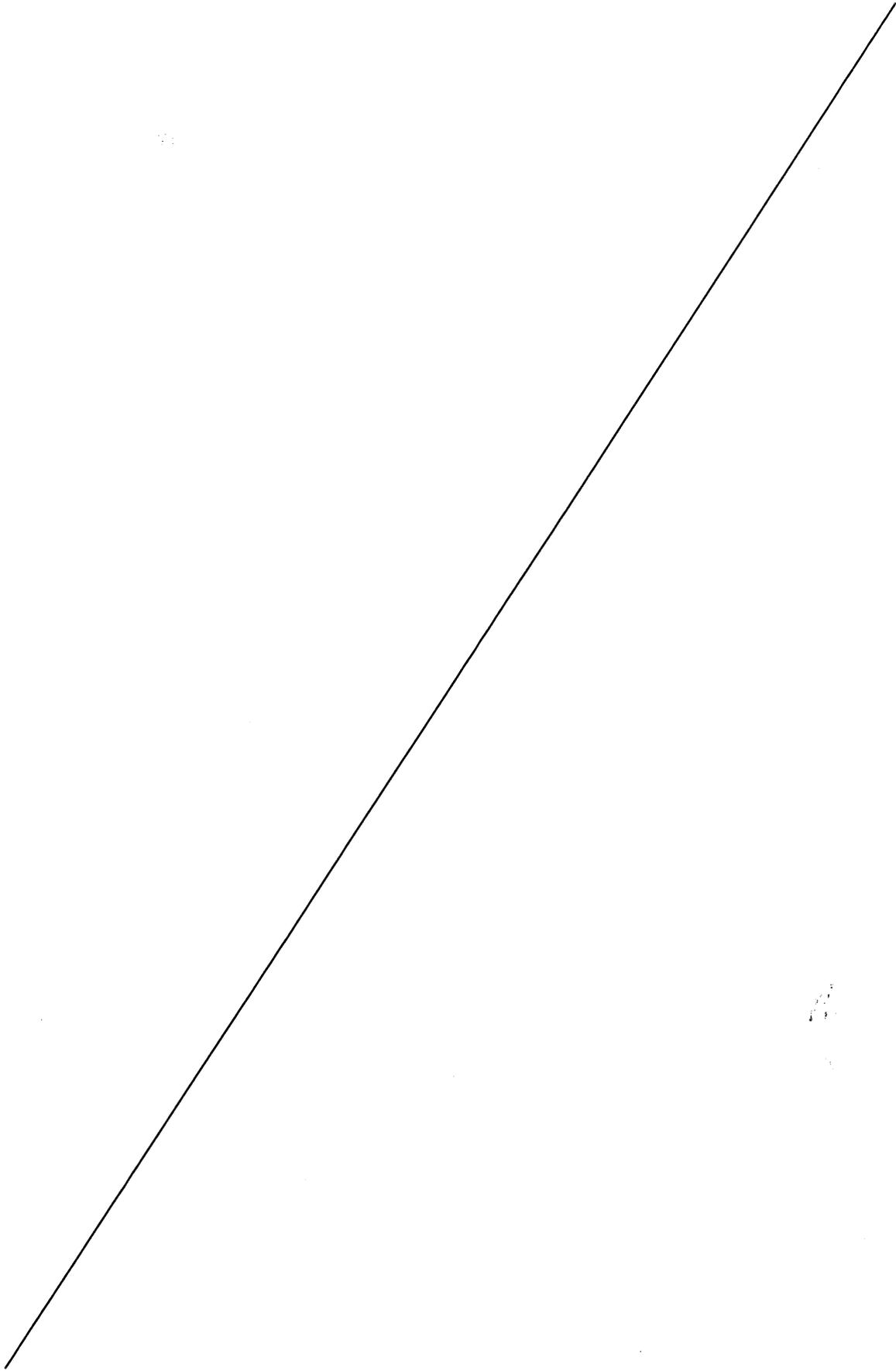
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le **27/06/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_20-DE



2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

N° DEL2022_03_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

28 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

1 Pouvoir :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

SECRETARE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 15 avril 2022

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – BILAN DES FORMATIONS 2021 ET PLAN DE FORMATION 2022

Le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation que l'employeur décide de mettre en œuvre pour ses agents. Il recense les compétences à acquérir pour permettre la réalisation des missions dévolues aux communes.

Le plan de formation est établi pour une durée d'un an. Il est construit avec les responsables de service qui valident les demandes de leurs agents.

Il a été présenté au comité technique le 10 mars 2022 et en conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_11-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE FORMATION (ANNEXE DEL2022_03_11). MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.04.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

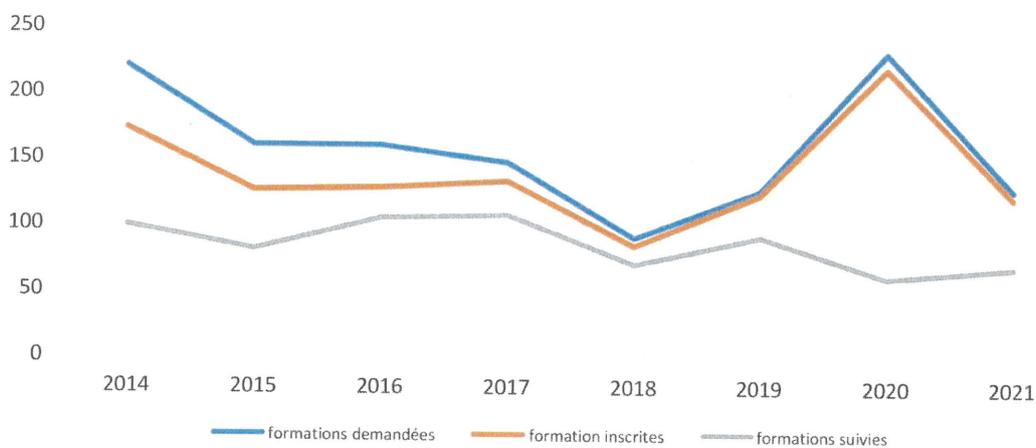
Evolution des demandes de formation depuis 2014

	formations demandées	formation inscrites	formations suivies
2014	220	173	99
2015	160	126	81
2016	160	128	105
2017	147	133	107
2018	90	84	70
2019	126	123	91
2020	231	219	60
2021	127	121	68

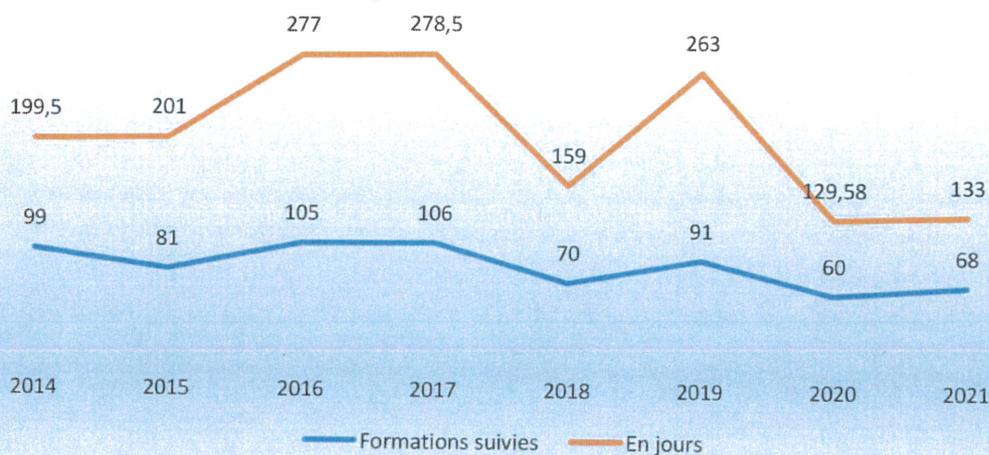
Sur 127 formations demandées pour l'année 2021 :

95 % sont inscrites au plan de formation

Evolution des formations 2014-2021



Nombre de jours de formations 2014-2021



Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **24/05/2022**

ID : 056-215601774-20220428-DEL2022_03_11-DE

Dépenses en matière de formation (Année 2021)

Cotisations CNFPT			
	Titulaires	Régime général	Total
TOTAL	14 187,91	4 886,49	19 074,40

Cotisations autres organismes de formation :		
Formation "autorisation d'intervention à proximité des réseaux	CEPIM	340,00
Formation "utilisation du défibrillateur"	CEPIM	990,00
Formation Elus (cycle UBS)	ARIC	1 574,00
Formation aménagement de l'espace	Mme NAUDEAU-FINKEL	700,00
Préparation au concours cat B	Université Rennes 2	660,00
Formation autorisation de conduite plate forme élévatrice mobile	CEPIM	2 251,50
Formation autorisation de conduite des engins de chantier	CEPIM	1 975,00
Formation sauvetage secourisme au travail	CEPIM	2 726,62
TOTAL		11 217,12

1/ Développer les connaissances liées à la sécurité et à la santé au travail

Nombre d'agent	Service	Libellé de la session	Objectif de formation	Organisme	Coûts
4 agents	multiservices	Améliorer ses gestes et postures	Professionalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
2 agents	Animation	Formation continue brevet de surveillant de baignade	Professionalisation tout au long de sa carrière	Aloha sauvetage-secourisme	100 €
1 agent	Ressources Humaines	La formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
4 agents	multiservices	Sauveteur Secouriste au Travail	Professionalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
1 agent	Culturel	La gestion des risques et responsabilités des événements et spectacles	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
A déterminer	Services techniques	Autorisation D'intervention à proximité des réseaux	Professionalisation tout au long de sa carrière	CEPIM	1 500 €
A déterminer	Services techniques	Montage d'échafaudage roulant en sécurité	Professionalisation tout au long de sa carrière	CEPIM	1 500 €
24 agents	multiservices	Formation PSC1 (2 groupes)	Professionalisation tout au long de sa carrière	A déterminer	2 000 €
10 agents	multiservices	Formation SST	Professionalisation tout au long de sa carrière	CEPIM	1 600 € ⁴³
1 agent	Multi-accueil	La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT

2/ S'adapter à l'emploi, maintenir à niveau ou développer ses compétences

Nombres d'agents	Services	Libellé de la session	Objectif de formation	Organisme	Coûts
1 agent	Enfance Jeunesse Restauration	Accueil d'enfants porteurs de handicap	Professionnalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
2 agents	Enfance Jeunesse Restauration	Gestion des enfants difficiles + le temps du trajet	Professionnalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
1 agent	Accueil Urbanisme	Actualités de l'Etat Civil : MAJ	Professionnalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
1 agent	Accueil Urbanisme	Réseau professionnel urbanisme : actualités et échanges d'expérience	Professionnalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
1 agent	Direction Générale	L'organisation des élections présidentielles et législatives	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Direction Générale	L'organisation matérielle du scrutin	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Direction Générale	Webinaire : Election présidentielle et législatives 2022	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Direction Générale	Webinaire : Elections législatives 2022	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Ressources Humaines	Réseau professionnel RH : réglementation, MAJ, actualité	Professionnalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
2 agents	Ressources Humaines	La gestion de la rémunération	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
3 agents	Ressources Humaines	L'élaboration des paies	Professionnalisation tout au long de sa carrière	A déterminer	A déterminer
3 agents	Ressources Humaines	Les régimes de cotisations spécifiques dans la rémunération	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Ressources Humaines	La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Ressources Humaines	Les indemnités journalières de la sécurité sociale	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	Danser avec les tout-petits (0-3 ans) : éveil corporel et artistique	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT

1 agent	Multi-accueil	La conduite d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	La consultation de puériculture	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	L'activité jardinage en structure petite enfance	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	Les émotions des enfants : décryptage, compréhension et manifestation	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	Le développement de l'éveil sensoriel en EAJE inspiré de l'approche Snoezelen	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	Les soins en petite enfance, apports de l'anthropologie - niveau 2	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Ecole de musique	Arrangements et instrumentations adaptés aux élèves musiciens	Professionalisation premier emploi	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Services Techniques	Les marchés publics de maîtrise d'oeuvre	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Services Techniques	Contrôle et entretien des aires de jeux	Professionalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
8 agents	Services Techniques	Excel pour les débutants	Professionalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
2 agents	Services Techniques	Maintenance des chaudières	Professionalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
4 agents	Services Techniques	Word pour les débutants	Professionalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
1 agent	Bibliothèque	La rentrée littéraire : nouveaux romans de l'hiver 2021/2022	Professionalisation tout au long de sa carrière	Médiathèque départementale	Cotisation CNFPT
1 agent	Ecole de musique	L'adaptation de son enseignement musical au public en situation de handicap	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Ecole de Musique	Webinaire : Chansons et comptines pour les jeunes enfants	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Culturel	L'élaboration d'une offre culturelle en milieu rural	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Culturel	Les enjeux et la mise en oeuvre d'une programmation culturelle et artistique	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Culturel	Les enjeux et la mise en oeuvre d'une programmation culturelle et artistique	Professionalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT

1 agent	Culturel	Les politiques culturelles	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
2 agents	Culturel	Les résidences artistiques	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Culturel	Les stratégies de mise en oeuvre d'une politique culturelle	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT

3/ Acquérir et renforcer ses compétences en management et communication

Nombre d'agent	Service	Libellé de la session	Objectif de formation	Organisme	Coûts
1 agent	Animation	Animation récréative de réunion	Professionnalisation tout au long de sa carrière	PIF Mégalithes	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	Les clés de la communication du manager	Professionnalisation tout au long de sa carrière	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Multi-accueil	Pratique d'une communication constructive en structure petite enfance	Professionnalisation de prise de poste à responsabilité	CNFPT	Cotisation CNFPT

4/ Favoriser le développement de carrière

Nombre d'agent	Service	Libellé de la session	Objectif de formation	Organisme	Coûts
1 agent	Bibliothèque	Formation d'intégration - Cat B	Formation d'intégration des agents de catégorie B	CNFPT	Cotisation CNFPT
1 agent	Accueil Urbanisme	formation d'intégration Cat C	Formation d'intégration des agents de catégorie C	CNFPT	Cotisation CNFPT